



Problème ordinateur portable

Par **vanessa**, le **02/07/2008** à **17:02**

Bonjour, rnJ'ai acheté un ordinateur portable Acer dans une boutique d'informatique en avril 2007. En mars 2008, j'ai eu un souci avec l'écran il été devenu noir, je l'ai donc rapporté à la boutique qu'il l'ont envoyé chez Acer car il été encore garanti. rnEntre temps la boutique d'informatique a fermée, et je leur avais laissé la facture avec le numéro de série de l'ordinateur. 3 mois ont passés et je n'ai aucune nouvelle. Je pensais envoyer une lettre avec un accusé de réception à acer mais j'ai vu sur le site qu'il leur faut le numéro de série de l'ordinateur et la date d'achat de l'ordinateur... rnJe suis complètement désespérée....J'ai peur de ne jamais récupérer mon ordinateur qui m'avais coûté plus de 1000euros... rnQue dois-je faire? quels sont mes droits?rnJe vous remercie par avance